

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20250326-DLB05_26032025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

NOMENCLATURE 8.3.
VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 MARS 2025

PATRIMOINE COMMUNAL
DÉNOMINATION DE RUE

Rapporteur : Monsieur Chérif OUDJANI

En conformité avec l'article 169 de la loi du 21/02/2022, dite « Loi 3DS » et à afin de favoriser l'orientation des visiteurs se rendant au stade Bollaert-Delelis, il apparaît nécessaire de procéder à la dénomination de la rue qui longe cet équipement et conduit à la cité des fleurs.

Afin de bien identifier ce tronçon de rue, il est proposé de lui attribuer la dénomination suivante : rue Daniel LECLERCQ, suggestion qui reste en lien avec l'esprit sportif du stade Bollaert-Delelis (cf annexe n°1).

Daniel LECLERCQ (1949-2019) a été joueur puis entraîneur de Lens et Valenciennes. Homme du Nord, né à Trith-Saint-Léger, il a passé principalement sa carrière dans le Nord et le Pas-de-Calais. Il a joué à Lens plus de 350 matchs sous le maillot Sang et Or.

C'est en 1997 qu'il est nommé au poste d'entraîneur du Racing Club de Lens. Dès lors, Lens obtiendra ses deux titres majeurs : le titre de Champion de France en 1998 et la Coupe de la Ligue en 1999.

Daniel LECLERCQ, personnage du bassin minier, a toujours proposé un football agréable, offensif et combatif. Il est surnommé « LE DRUIDE » et restera une figure du football nordiste.

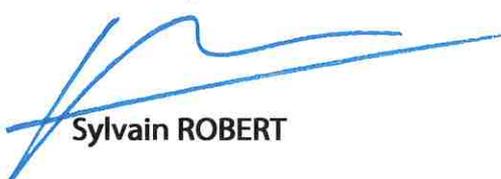
Aussi, si vous en êtes d'accord, il vous est proposé de dénommer la rue longeant le stade rue :

- Rue Daniel LECLERCQ

La commission travaux a émis un avis favorable.

→ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,


Sylvain ROBERT

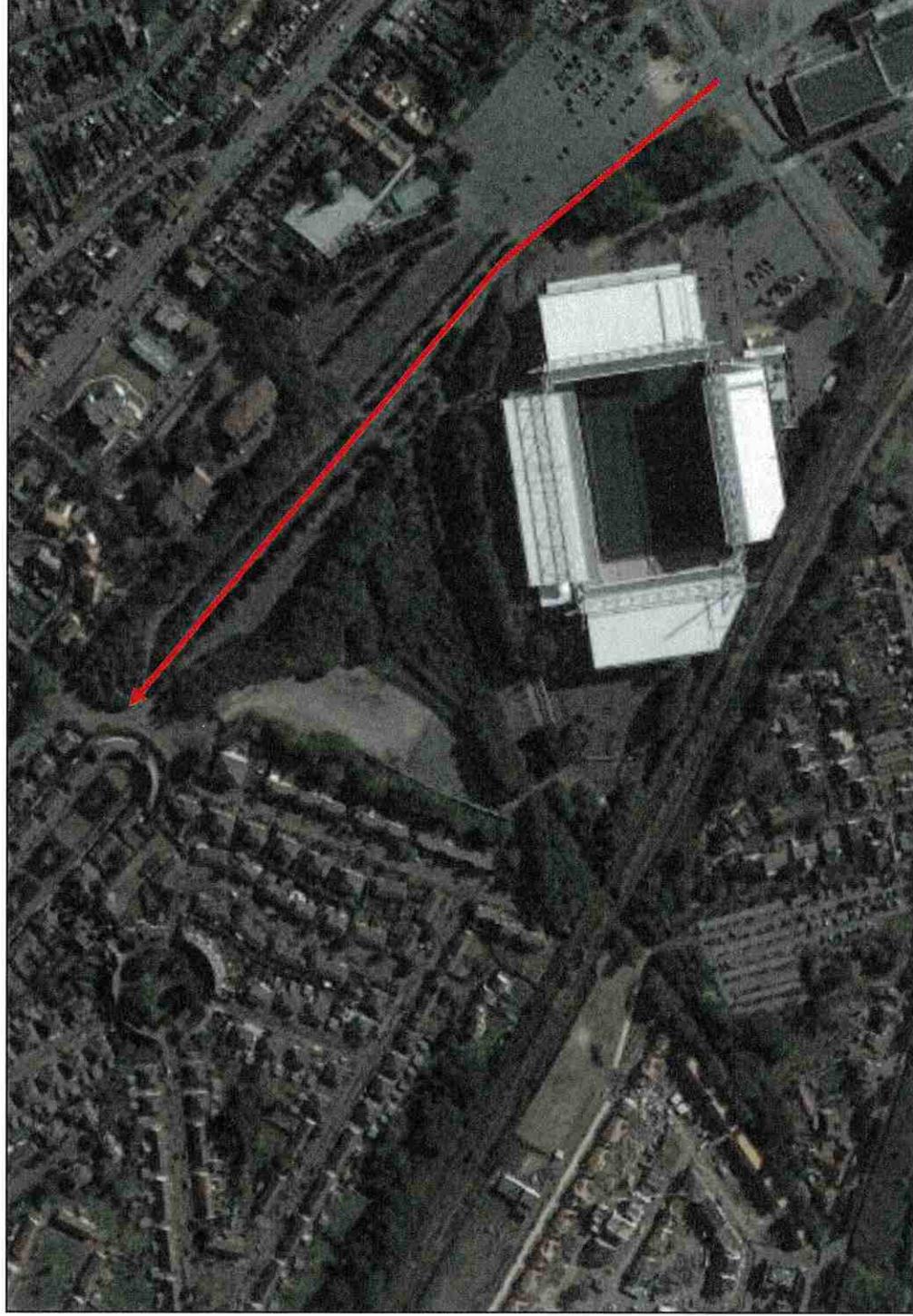


Le Secrétaire de Séance,


Henri CUGIER

Dénomination de la rue longeant le stade Bollaert-Delelis

Annexe 1 à la délibération n°5



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 27 MARS 2025

=====

SEANCE DU MERCREDI 26 MARS 2025

=====

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars, à 14 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est réuni à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 19 mars 2025.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. DAUBRESSE, Mme MASSET, M. LEFEBVRE, Mmes GLEMBBA, BRAET, JACKOWSKI, M. NYCZ, Mmes LEROY, LAUWERS, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. REAL n'ayant pas donné pouvoir, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. MAZURE, M. LOURDEL ayant donné pouvoir à Mme BRAET, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etait absent : M. DESMARETZ.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur CUGIER, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.